



La Charte à destination des associations

Impliquer l'ensemble des membres de l'association

- en inscrivant l'écocitoyenneté comme une valeur de l'association,
- en organisant des temps d'échange entre les adhérents sur l'écocitoyenneté,
- en menant des actions de sensibilisation concrètes au cours de l'année,
- en valorisant les actions réalisées dans l'année lors de l'Assemblée Générale,
- en instaurant un code de bonne conduite de l'association.

Mieux vivre ensemble

- en mutualisant les moyens entre associations,
- en maîtrisant les impacts liés aux nuisances sonores et visuelles.

Sensibiliser le public, les spectateurs, les pratiquants et l'organisateur

- en réaffirmant régulièrement les gestes éco-responsables et citoyens de chacun,
- en mettant en place sur chaque événement un code de bonnes pratiques,
- en communiquant sur les actions environnementales,
- en intégrant des actions éducatives.

Optimiser les moyens de fonctionnement de l'association

- en privilégiant les produits et les services préservant l'environnement,
- en maîtrisant l'utilisation de l'eau,
- en effectuant des économies d'énergie,
- en limitant l'utilisation des véhicules individuels et en favorisant le co-voiturage,
- en dématérialisant progressivement la communication auprès des adhérents,
- en rationalisant les impressions papier, utilisation des tirages recto/verso et du papier recyclé

Mutualiser, recycler et/ou re-exploiter les matériaux et matériels

- en se regroupant à plusieurs associations pour l'achat de matériels lourds ou peu souvent utilisés,
- en contactant des structures favorisant le recyclage,
- en privilégiant une deuxième vie des matériaux usagés,
- en organisant la gestion des déchets.

Respecter la propreté des lieux

- en limitant la production des déchets,
- en organisant un système de recueil et de tri des déchets,
- en encourageant chaque adhérent à avoir une pratique responsable et éco-citoyenne.